

[Texte]

anyway and whether there be seven there or three or four there, I do not think will change that.

Mr. Lambert: I will tell you what my figures are: The Chairman, Vice-Chairman, two Liberals and one Conservative, and one from the opposition, that makes six.

The Chairman: Would that be acceptable?

• 1650

Mr. MacFarlane: The motion, as it is written there, is that the steering committee be composed of the chairman, vice-chairman and five members. Two from the Liberals and two from the opposition.

The Chairman: It will be a matter of self-preservation for the chairman to make sure all parties are represented. In other words, if we had one, two, three parties represented, plus the chairman and vice-chairman to look after it, would that suit you, Marcel?

Mr. Lambert: To me, it is so easy to work it out. A steering committee is only usually about three or four people. In this Committee we do not have the fuss and bother.

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): Frequently we meet by telephone.

Mr. Lambert: Usually it is arranged in the lobby.

Mr. MacFarlane: Mr. Chairman, in all honesty, the complication is that we have done a very good thing; we have Bill as the vice-chairman. But in the event that you are dealing with legislation, if you do not give some kind of freedom you are going to end up with the chairman dealing with more opposition members than members of his own party, which is good for the steering committee. We have never had that happen before, but it could happen in this Committee.

Mr. Lambert: Leave it at seven. It is more time lost now arguing about it.

Mr. MacFarlane: Yes, that is right.

The Chairman: Then the motion is for a chairman, vice-chairman and five others. Very good. It is up to Bill Knowles and me to make sure we have proper representation.

Motion agreed to.

The Chairman: Is there any other business?

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): Mr. Chairman, I think we usually, on this first day, expect that the nominating people have movers and seconders, but I remind you, as Chairman, that in committees a mover does not require a seconder.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): That is your first point of order.

[Traduction]

l'ordre du jour de la réunion suivante et je ne crois donc pas que la motion modifiera sensiblement la représentation, c'est-à-dire qu'il y ait sept personnes ici ou trois ou quatre là.

M. Lambert: Je vais vous communiquer mes chiffres: je compte le président, le vice-président, deux libéraux, un conservateur ainsi qu'une autre personne faisant parti de l'opposition; cela fait au total six personnes.

Le président: Cela vous semble-t-il acceptable?

M. MacFarlane: La proposition telle que formulée ici est la suivante: que le comité directeur soit constitué d'un président, d'un vice-président et de cinq membres: deux libéraux et deux membres de l'opposition.

Le président: Pour un président c'est une question de survie que de s'assurer que tous les partis sont représentés. Autrement dit, si nous avons un, deux, trois partis représentés, plus le président et le vice-président chargés de la direction, cela vous conviendrait-il, Marcel?

M. Lambert: Ces choses me semblent si faciles à régler. Un comité directeur en général n'est constitué que d'environ trois ou quatre personnes. Il s'agit d'un comité où l'on évite toutes les tracasseries.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous nous réunissons souvent au moyen du téléphone.

M. Lambert: En général nous arrangeons cela dans le hall d'entrée.

M. MacFarlane: Monsieur le président, la situation se complique du fait que nous avons pris de très bonnes mesures; nous avons en effet nommé Bill comme vice-président. Mais dans les cas où l'on doit étudier les projets de loi, si vous ne nous accordez pas une certaine latitude vous vous retrouverez avec un président devant faire face à davantage de membres des partis d'opposition que de représentants de son propre parti, ce qui est une bonne chose dans un comité directeur. Cela n'est jamais arrivé auparavant, mais pourrait se produire dans notre comité.

M. Lambert: Conservons donc les sept membres. Nous perdons trop de temps à en discuter.

M. MacFarlane: Oui, c'est juste.

Le président: La motion porte donc sur la nomination d'un président, d'un vice-président et de cinq autres membres. Très bien. Il revient donc à Bill Knowles et à moi-même de nous assurer qu'il y ait une représentation adéquate.

La motion est adoptée.

Le président: Y a-t-il d'autres questions à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, en général, le premier jour des séances, nous nous attendons que les gens chargés des nominations reçoivent des motions, ainsi que des appuis, mais je tiens à vous rappeler qu'en comité il n'est pas nécessaire d'être appuyé lorsqu'on présente une motion.

Le président: Merci beaucoup.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agit du premier appel au Règlement.